



## DÉCISION DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAFI

### Gabon – Approbation de programmes

**EB.2020.05**

**Adoptée le 8 mai 2020**

Attendu que :

- CAFI a signé une Lettre d'intention avec le Gouvernement gabonais le 27 juin 2017, ainsi que des avenants en 2019 et 2020, dont l'objectif principal est d'empêcher la conversion et la dégradation des forêts haut stock de carbone et à haute valeur de conservation ;
- Le Conseil d'administration, par sa décision [EB.2019.15](#), a prié le Secrétariat de CAFI de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour l'élaboration de programmes de certification forestière, de création d'aires protégées transfrontalières, d'optimisation de l'utilisation des terres et d'élaboration d'un plan d'investissement ;
- Le Gouvernement gabonais, conjointement avec l'Agence française de développement (AFD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a présenté des documents de programme pour le financement des aires susmentionnées conformément à la décision du Conseil d'administration [EB.2019.19](#) ;
- Les documents de programme ont été soumis à un examen indépendant conformément aux Termes de référence du Fonds CAFI ;
- Le Conseil d'Administration a examiné les documents de programme, les résultats de l'examen indépendant et les réponses du Gouvernement à l'examen indépendant et a demandé qu'un document de projet révisé soit soumis ;

#### **Le Conseil d'administration de CAFI :**

- A reçu une proposition révisée du PNUD et du Gabon le 24 avril 2020. Cette proposition comprenait, comme le demandait la décision [EB.2020.02](#), un cadre de résultats et une théorie du changement renforcés, une description des liens entre ce programme et le programme sur la planification de l'utilisation des terres mené au titre de « CAFI 1 », et des informations sur les compétences requises pour aider le Gabon à se conformer aux exigences des accords de paiements basés sur les résultats ;
- Approuve un financement total de 5 000 000 USD pour le programme « Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon » ;
- Approuve le document de programme ci-dessus et prie le Secrétariat de CAFI de le soumettre au Bureau des Fonds d'affectation multipartenaires aux fins du transfert des fonds.